



la Convention  
de la Baie-James  
et du Nord québécois

Comité consultatif  
pour l'environnement  
de la Baie-James

ᐆ.ᐅᓂ.ᐅᐃᐅᐃ  
ᐅᐃᓂ  
ᐅᓂ.ᐅᐃᐅᐃ

Siège social:  
Baie-du-Poste  
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec  
GOW 1C0

Secrétariat et correspondance générale:  
Édifice Marly  
3900, rue de Marly, 4<sup>e</sup> étage,  
boîte 50,  
Sainte-Foy (Québec)  
G1X 4E4  
(418) 643-8388 ou 7974

COMPTE RENDU DE LA 58 IEME RÉUNION  
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT  
DE LA BAIE JAMES  
ADOPTÉ

DATE : Le 13 décembre 1990

ENDROIT : Administration régionale crie  
1, Place Ville Marie  
Suite 3438  
MONTRÉAL (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Hubert Marcotte, président, Canada  
Jean-Guy Charest, Canada  
Robert Daigneault, Québec  
Alan Penn, ARC  
Paul Wilkinson, ARC  
Willie Iserhoff, ARC  
Bernard Labonté, CCCPP  
Hervé Chatagnier, secrétaire

ÉTAIENT ABSENTS : MM. James Bobbish, ARC  
Louis-Edmond Hamelin, Canada  
Pierre Marchand, Canada  
Gilles Frisque, Québec  
Alain Soucy, Québec  
Mme Marie Lessard, Québec

PARTICIPANT : M. Raymond Houle, MENVIQ



---

### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président déclare la réunion ouverte à 11h30. L'ordre du jour suivant est proposé par M. Alan Penn, secondé par M. Paul Wilkinson et adopté à l'unanimité:

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des comptes rendus des 54e, 55e, 56e et 57e réunions;
3. Régie interne: secrétariat et fonctionnement du Comité;
4. Plans quinquennaux d'aménagement forestier: adoption du rapport du Comité
5. Plan d'affectation des terres: adoption du rapport du Comité;
6. Projet de modifications à la Loi sur les réserves écologiques;
7. Varia;
8. Date et lieu de la prochaine réunion.

### 2. ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 54<sup>e</sup>, 55<sup>e</sup>, 56<sup>e</sup> ET 57<sup>e</sup> RÉUNIONS

Compte tenu que seule la version française du compte rendu de la 54e réunion est disponible, on décide de reporter l'adoption des comptes rendus à la prochaine réunion du Comité.

### 3. RÉGIE INTERNE: SECRETARIAT ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

Plusieurs membres soulèvent certaines inquiétudes quant au mode de fonctionnement du Comité ces derniers mois. On réfère notamment à la façon de procéder lors de l'élaboration des recommandations dans le cadre de l'étude du projet de loi C-78 et dans l'analyse de la procédure d'évaluation du projet Grande Baleine. Dans ces deux cas, plusieurs membres du Comité n'auraient pas eu l'occasion de faire valoir leur point de vue de façon adéquate compte tenu des délais trop courts pour soumettre leurs commentaires. De plus, malgré l'urgence du dossier Grande Baleine, plusieurs membres ont exprimé leur déception d'être convoqués à des réunions du Comité à la dernière minute. Dans ce contexte, il fut impossible pour plusieurs membres de participer à ces réunions et, par conséquent, à l'élaboration des recommandations du Comité.

Enfin, le Président s'est dit surpris de constater qu'un membre du Comité a transmis, de sa propre initiative, une lettre au greffier du Comité d'étude sur le projet de loi C-78. Il exprime son souhait de voir toute correspondance officielle du Comité signée

---

par le Président afin d'éviter une situation chaotique. De plus, le Président a exprimé sa surprise d'être informé, par les médias, du contenu d'une lettre qui lui est adressée par le Grand Chef du Grand Conseil de Cris mais dont il n'a pas été saisi. Le secrétaire confirme qu'il n'a lui non plus reçu cette lettre. Les représentants nommés par l'ARC déposent une copie non signée de la lettre en question et expliquent qu'il y a dû avoir une certaine confusion concernant l'envoi de la lettre.

Après discussion, on convient qu'il y a lieu de se pencher d'avantage sur le mode de fonctionnement du Comité et on demande au secrétaire d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Quant au secrétariat du Comité, le Président dépose un projet de lettre à l'intention de M. Yves L. Pagé du MENVIQ qui informe ce dernier que le secrétaire du Comité ne sera plus disponible pour agir comme secrétaire du COMEX et ce, compte tenu de la charge de travail plus élevée que prévue au CCEBJ. Rappelons qu'il y a quelques mois, M. Pagé écrivait au Comité pour demander si le secrétaire pourrait assurer les services de secrétariat au COMEX. Le Comité avait répondu dans l'affirmatif à condition que le rendement du secrétaire au CCEBJ n'en soit pas affecté.

On discute de l'opportunité de ne plus partager le secrétaire avec le COMEX. Certains membres expriment leur avis que, compte tenu du peu de ressources disponibles au Comité, il n'y plus lieu de partager le secrétaire avec le COMEX. Il appartient plutôt au MENVIQ qu'au Comité de fournir un secrétaire au COMEX. D'autres membres expriment leur avis qu'il n'y a pas lieu de pénaliser le COMEX pour le manque de ressources présentement allouées aux comités. Le secrétaire et certains membres expliquent qu'il y a certains avantages d'avoir une personne du secrétariat participant aux travaux de l'ensemble des comités. Il s'agit là d'une façon d'améliorer les échanges d'information entre les comités. Si tel est le cas, il s'agira de donner un préavis raisonnable au MENVIQ et au COMEX.

Après discussion, le Président propose que les membres votent sur l'opportunité de retirer le secrétaire du secrétariat du COMEX afin qu'il puisse assurer à temps plein le secrétariat du Comité et du COMEV. Si tel est le cas, il s'agira de donner un préavis raisonnable au MENVIQ et au COMEX.

---

Cette proposition est proposée par M. Jean-Guy Charest, secondé par M. Robert Daigneault et rejetée selon le vote suivant adopté conformément à l'alinéa 22.3.4.C de la CBJNQ:

En faveur: 3  
Contre: 4  
Abstention: 0

Il est toutefois convenu que le Président écrive au Ministre de l'environnement pour lui souligner l'urgence de doter le Comité de ressources humaines adéquates et ce, dans le plus brefs délais.

4. PLANS QUINQUENNAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER: ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ

M. Alan Penn dépose un projet de lettre à l'intention du Ministre délégué aux Forêts, M. Albert Côté. Il s'agit de la version anglaise d'un projet de lettre qui fait part des recommandations du Comité sur les deux premières années des plans quinquennaux d'aménagement forestier tel que soumis par le ministère de l'Énergie et des Ressources en décembre 1989. Le projet de lettre transmet, entre autres, les éléments principaux du rapport du consultant retenu par le Comité à ce sujet.

On note que ce projet de lettre n'a pas fait l'objet d'une adoption par l'ensemble du sous-comité mandaté pour préparer les recommandations sur les plans quinquennaux. On demande donc à M. Penn de soumettre ce projet de lettre à l'ensemble du sous-comité pour adoption et révision technique. Suite à l'adoption de la lettre par le sous-comité, elle sera soumise au Président qui en fera l'examen et qui jugera s'il y a lieu de la soumettre à nouveau au Comité pour adoption.

5. PLAN D'AFFECTATION DES TERRES: ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ

Le Président invite M. Raymond Houle, ingénieur forestier du ministère de l'Environnement à faire part au Comité de sa perception du contenu du plan d'affectation des terres. M. Houle fait part au Comité des éléments qui se retrouvent normalement dans un plan d'affectation ainsi que les caractéristiques de la forêt boréale. Selon M. Houle, un plan d'affectation sert principalement

---

à déterminer la vocation principale des ressources en place. Dans le cas de la "zone forestière de production", la carte d'affectation sert uniquement à déterminer quelle portion du territoire aura comme vocation première l'exploitation forestière. Le plan ne sert pas à déterminer comment se fera cette exploitation.

Monsieur Houle explique pourquoi la carte d'affectation ne présente pas de zonage pour le développement minier. Selon lui, il est difficile, sinon impossible, d'intégrer l'exploitation minière potentielle à un zonage de ressources terrestres.

En ce qui a trait à l'absence de zonage archéologique, Monsieur Houle explique qu'il serait très difficile d'intégrer les données au plan de zonage parce que les sites sont très petits et répartis sur l'ensemble du territoire.

M. Alan Penn dépose un projet de lettre adressée au ministre des affaires municipales, M. Claude Ryan, contenant des recommandations possibles du Comité sur le plan d'affectation. Il informe le Comité que ce projet de lettre n'a pas été intérimé par le sous-comité ad hoc composé de M. Robert Daigneault, M. Paul Wilkinson et Mme Marie Lessard. Après discussion, on convient de demander à tous les membres de faire parvenir leurs commentaires au sujet du projet de lettre dans les meilleurs délais. Une deuxième version de la lettre sera préparée par le sous-comité en tenant compte des commentaires et sera déposée avant la prochaine réunion. Enfin, on demande au Président d'écrire au ministre pour lui informer que les recommandations du Comité lui seront soumises d'ici quelque temps.

#### 6. PROJET DE MODIFICATIONS A LA LOI SUR LES RÉSERVES ÉCOLOGIQUES

Le Comité a reçu, le 20 novembre dernier, une demande de M. Léopold Gaudreau, directeur de la conservation et du patrimoine écologique du MENVIQ concernant un projet de modifications à la Loi sur les réserves écologiques. On demande au Comité de commenter les modifications proposées avant la fin février 1991.

Monsieur Houle passe en revue les principaux éléments de la Loi ainsi que les modifications proposées. Compte tenu de son expertise dans le domaine, le Président demande à Monsieur Houle de préparer un projet de recommandations qui pourrait être soumis au Comité, pour commentaires, avant la prochaine réunion.

7. VARIA

Les membres nommés par l'ARC demandent au Président de s'assurer que les items suivants soient inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion:

- le Plan Vert;
- la politique linguistique des comités;
- l'évaluation du projet hydro-électrique EM-1;
- le projet hydro-électrique NBR.

8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

On convient de tenir la prochaine réunion le 17 janvier prochain à Québec dans les bureaux des Affaires indiennes et du Nord.

HERVÉ CHATAGNIER  
Secrétaire